



EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

BP MAÇON

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :

* Etre titulaire du CAP Maçon, du CAP CBAB (Constructeur en Béton Armé du Bâtiment), du CAP ou BP Carreleur Mosaïste ou du BEP Réalisation du Gros Oeuvre.

OBJECTIFS :

Le Brevet Professionnel se prépare en 2 ans après un CAP et permet d'acquérir un niveau de qualification plus élevé (niveau Bac).

A l'issue de sa formation, le titulaire du BP Maçon est capable de :

- Être responsable de la bonne exécution des travaux qui lui sont confiés,
- Prendre des initiatives se rapportant à la réalisation des travaux,
- Expliquer les modes opératoires et faire le choix des outils et des moyens à utiliser.
- Intégrer le monde professionnel par l'apprentissage ;
- Valider un diplôme de niveau 4 (BP) ;
- Envisager une poursuite d'études.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Contrôle en cours de formation (CCF) et épreuves ponctuelles

Arrêté du 3 avril 2018 portant création de la spécialité « Maçon » du brevet professionnel et fixant ses modalités de délivrance. (JORF n°0107 du 10 mai 2018)
Valable jusqu'au 31-08-2029-Certifié par le MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE- RNCP38303 -

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- * Lettre de candidature pour les apprentis de la MFR ou Entretien avec le Directeur pour les candidats extérieurs,
- * Remise du dossier d'inscription,
- * Recherche d'une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage,
- * Délais d'accès à la formation selon la réglementation.

TARIFS :

* **Coût de la formation** : gratuité des frais de scolarité pour les apprentis.
Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences).

* **Possibilité d'internat ou de demi-pension**

Tarifs 2024 / 2025

• **Demi Pension : 1 066 € pour l'année**

Participation OPCO : 195 €
(15 € par semaine x 13 semaines)

Reste à charge des familles :

871 € pour l'année, soit 67 € par semaine

• **Internat : 2 223 € pour l'année**

Participation OPCO : 663 €
(24 € pour les nuits + 27 € pour les repas
soit 51 € x 13 semaines)

Reste à charge des familles :

1 560 € pour l'année, soit 120 € par semaine

* **Frais d'adhésion à l'association : 100 €**

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

- * Accompagnement individualisé des apprenants en situation de handicap,
- * Référent H+ présent dans l'établissement,



MÉTHODES MOBILISÉES :

- * Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR liée au vécu en milieu professionnel,
- * Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé.

DURÉE :

- * Formation rémunérée (Cf. Grille de rémunération Convention Collective du Bâtiment) en apprentissage sur 2 ans
- * 13 semaines en CFA x 2
- * 34 semaines en entreprise x 2

CONTENU DE LA FORMATION :

- * **Enseignement général** : 296 heures (français, histoire géographie, CMC, mathématiques, sciences, anglais)
- * **Enseignement professionnel** : 614 heures (technologie professionnelle et générale, travaux pratiques, alternance, dessin technique et lecture de plans)

soit 910 heures de formation

INDICATEURS 2024

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/>

- * Taux de réussite : 87.5 % (7 admis sur 8 présentés)
- * Taux de rupture 2024 : 0 %
- * Taux d'insertion 2023 : Emploi : 100 %
- * Taux de satisfaction :
 - Apprenants : 100 % / - Famille : 92.7 %
 - Entreprise : 95.2 %

PASSERELLES ET DEBOUCHES :

Le BP Maçon atteste d'un niveau de compétences générales et professionnelles permettant au titulaire du diplôme de :

- s'insérer professionnellement comme ouvrier professionnel,
- poursuivre sa formation initiale dans une formation complémentaire ou supérieure (1ère baccalauréat professionnel ou brevet professionnel ou BTS),
- évoluer vers des niveaux de qualification supérieure, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Poursuite d'Etudes à la MFR : aucune

Autres possibilités de poursuite d'études :

Brevet Professionnel :

Carreleur Mosaïste,
Métiers du plâtre et de l'isolation,

Bac Pro :

Technicien du bâtiment (organisation et réalisation du gros œuvre),
Interventions sur le patrimoine bâti (option maçonnerie),

Brevet de Technicien Supérieur :

Bâtiment

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Yves PETIT
(yves.petit@mfr.asso.fr)